

NOTIFICATIONS	Raccourcissement du délai de deux mois de purge du droit de préemption Safer <i>(depuis le 1er février 2021 - seules les demandes dématérialisées seront traitées)</i>	pour raccourcissement des 60 jours	83,33€ HT (100€ TTC)
		pour réponse sous 8 jours	183,33€ HT (220€ TTC)
	DIA	durée : 2 ans* : (Mise en surveillance d'un compte de propriété sur une commune) *(Durée à compter du 1er du mois qui suit l'encaissement du service)	50€ HT
	Surveillance parcelle(s) au profit de particuliers	Forfait / commune ou commune déléguée (ex BN)	150€ HT
	Surveillance VIGIFONCIER /Conventions	Fonction du nombre d'habitants (ex. HN)	Entre 250€ et 5000€(selon le nbre hbts)
TRAVAIL DE CARTOGRAPHIE <i>(au profit des particuliers)</i>		(plan grand format incluant le plan cadastral, fond IGN et photo aérienne)	250€ HT minimum
EVALUATION DES BIENS	Rapport détaillé d'évaluation	Par journée de conseiller foncier (sur devis préalable)	600€ HT
	Fourniture de références de prix aux experts agréés ou avocats	Extrait de traitements statistiques (sans commentaires)	200€ HT
		Références de prix avec des commentaires	400€ HT
GESTION TEMPORAIRE	Safer propriétaire	Convention d'occupation provisoire et précaire :	Prix selon arrêté préfectoral (non assujéti à TVA)
	Safer non propriétaire CMD (12 ans maxi) <i>quelle que soit la qualité du propriétaire, public ou privé</i>	Payable d'avance	Prix selon arrêté préfectoral pour l'exploitant + forfait taxe foncière
		Frais Safer	15% HT du prix de la mise à disposition CME, minimum de 150€ HT par exploitant
		Etat des lieux à la charge du repreneur ou du propriétaire	100€ HT à 1000€ HT (Selon complexité et temps passé)
COUCOURS TECHNIQUE AUX COLLECTIVITÉS	Phase préalable d'étude	Sur devis/ jour de chargé d'études	600€ HT minimum
	Aide à mise en œuvre de politiques foncières		
	Gestion du stockage des compensations foncières ou des terrains zonés	Sur prix principal + frais acquis, selon le niveau de prix acquis du secteur	1 à 3% HT/an
		jusqu'à 100 000 €	6% HT sur prix ppal et indemnités
	Négociation de promesses de vente et/ou conventions de résiliation de bail	de 100 000 € à 150 000 €	5% HT sur prix ppal et indemnités
	Sup. à 150 000 €	4% HT sur prix ppal et indemnités (tranches cumulatives avec un minimum de 1500 € HT/engagement)	
Transmission de foncier bâti, non bâti, capital d'exploitation, biens matériels ou immatériels			
RÉTROCESSION D'UN BIEN	Rétrocession suite à acquisition amiable (y/c via substitution)	<i>(% sur prix ppal + frais acte en cas d'acquis & rétro)</i>	7% HT
		<i>(% sur prix ppal en cas de substitution)</i>	7% HT dans tous les cas minimum de 550€ HT / acte et aucune opération < à 5% HT
TRANSMISSION D'UNE EXPLOITATION <i>(bâti et non bâti & capital d'exploitation)</i>	Rétrocession suite à acquisition amiable (y/c via substitution)	<i>(% sur prix ppal + frais acte en cas d'acquis-rétro et capital d'exploitation cas échéant)</i>	7% HT
		<i>(% sur prix ppal en cas de substitution et sur capital d'exploitation cas échéant)</i>	7% HT
		<i>(forfait minimum)</i>	7 500€ HT si valeur des biens meubles et/ou immeubles = ou < à 150 000€ et aucune opération < à 5% HT
REMISE JA	Toute 1ère rétrocession au profit personnel d'un JA réalisant sa 1ère installation	Taux ci-dessus ramenés à : <i>(1% remboursé ou déduit au JA à titre personnel, APRES communication d'une attestation MSA)</i>	6% HT
FRAIS DE GESTION TEMPORAIRE <i>(SAFER propriétaire)</i>	Intérêts intercalaires dûs / retard d'acquisition	Taux : <i>(exonération si prise en charge par un partenariat SAFER public ou privé)</i>	6% HT l'an sur prix ppal + frais acquis Safer
	Frais d'exploitation	Taux : <i>(franchise de 2 mois de stockage – exonération si prise en charge par un partenariat SAFER public ou privé)</i>	0,1% HT par mois sur prix ppal + frais acquis Safer
VENTE DE PARTS DE SOCIÉTÉ	Suite à acquisition préalable ou substitution	Taux et minimum identique à vente classique appliqué sur les valeurs d'actifs du bilan	
RÉTROCESSION D'UN BIEN	Rétrocession suite à <u>acquisition par préemption</u>	<i>(% sur prix ppal + frais acte en cas d'acquis et rétro)</i> <i>(dans tous les cas minimum de 550€ HT/acte et aucune opération < à 5% HT)</i>	10% HT
INTERMEDIATION LOCATIVE	Avec ou sans intervention de la Safer dans les baux ruraux	Surface louée inférieure ou égal à 5 hectares	1 100€ HT
		Au delà de 5 hectares	250€ HT/ ha
CONDITIONS CELRL	Gestion des candidats en location biens CELRL		100€ HT/ha